



DOSSIER D'INSCRIPTION

P.O.E.C

Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective

- Sport Animation Tourisme
- Activités Spécifiques et Nautiques
- Métiers de la restauration

Cadre réservé à l'IMSAT :

Dossier reçu le :



FICHE SIGNALÉTIQUE DU CANDIDAT

FORMATION CHOISIE

Formation

Site

Photo

ÉTAT CIVIL

Nom

Prénom

Date de naissance

CP* et Ville de naissance

N° de sécurité sociale

Sexe

H

F

Adresse

CP et Ville

Téléphone

Email

Reconnaissance travailleur handicapé

Oui

Non

Sportif.ve de haut niveau**

Oui

Non

*Renseigner 99 si étranger
**figurant sur la liste mentionnée
au premier alinéa de l'article
L. 221-2 du code du sport

SI CANDIDAT.E MINEUR.E

Nom représentant.e légale

Prénom

Adresse (si différente)

Père

Mère

Autre

CP et Ville

Téléphone

Email

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom

Prénom

Père

Mère

Autre

Téléphone

Email

PARCOURS

Dernière classe fréquentée

Établissement (nom et adresse)

Dernier diplôme ou titre préparé

Dernier diplôme ou titre obtenu

Dernier diplôme ou titre obtenu le plus élevé

Situation avant entrée en formation (ne cochez qu'une seule case)

Scolaire	Prépa apprentissage	Étudiant
Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation	Contrat aidé
En recherche d'emploi	En formation au CFA	Salarié
Inactif	Autre situation :	

ACCOMPAGNEMENT EN COURS

Suivi France Travail	Oui	Non	Suivi Mission Locale	Oui	Non
Numéro d'identifiant					
Conseiller.e			Conseiller.e		
Agence			Agence		
Si non, interruption du suivi depuis			Si non, interruption du suivi depuis		

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Contrat d'apprentissage	Pro A	CPF / CPF Transition
Contrat de professionnalisation	CDI	Plan développement entreprise
Financement REGION SUD (MCP)	CDD	Financement Personnel
Financement France Travail	CUI - CAE	Autre :

Je soussigné(e) certifie exacts les renseignements communiqués
et atteste avoir pris connaissance des modalités de traitement de mes données personnelles
(cf. annexe 2) et du règlement intérieur sur www.imsat.co/reglement-interieur

Signature du candidat.e

Si candidat.e mineur.e,
signature représentant.e légal.e

DOSSIER DE CANDIDATURE



Conditions d'accès

- Avoir transmis son dossier d'inscription à l'IMSAT
- Être âgé.e d'au moins 16 ans révolus
- Être inscrit au service public de l'emploi (mission locale ou France Travail ou CEDIS)
- Participer à un entretien individuel de motivation organisé par l'IMSAT
- Validation du projet de formation par le conseiller France Travail



Pièces à fournir

- Fiche de candidature complétée et signée
- 1 photo d'identité portant votre nom et prénom au verso (à coller sur la fiche candidature)
- Copie de votre pièce d'identité en couleur ET en cours de validité (Carte Nationale d'Identité recto/verso ou passeport ou titre de séjour)
- Attestation d'assurance responsabilité civile (à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance habitation), couvrant vos dommages personnels et vos actes durant les épreuves de sélection et, en cas d'admission, durant la formation.
- Attestation de sécurité sociale (la Carte Vitale n'est pas recevable)

Les annexes complétées et signées

- **Pour les Métiers de la restauration :**
Annexe 1 : Document « Traitement des données RGPD »
- **Pour les Sport Animation Tourisme / Activités Spécifiques et Nautiques :**
Annexe 1 : Document « Traitement des données RGPD »
Annexe 2 : Document « Obligation Honorabilité »
Annexe 3 : Certificat médical correspondant d'aptitude à la pratique et à l'enseignement date de moins de 6 mois

Pour les mineurs :

- Annexe M1 : Document « Autorisation hospitalisation »
- Annexe M2 : Document « Autorisation parentale de sortie »

DOSSIER DE CANDIDATURE



Annexe 1

TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES – RGPD

Dans le cadre de votre candidature à une formation délivrée par l'Institut Méditerranéen du Sport, de l'Animation et du Tourisme (IMSAT), nous sommes amenés à collecter vos données personnelles (ex : nom, prénom, numéro de sécurité sociale, adresse, numéro de téléphone...). Elles font l'objet d'un traitement dont le responsable est l'association HEURES LIBRES DE LA JEUNESSE – 237 Place de la Liberté – 83000 TOULON.

M. Alain ORTALI (a.ortali@upv.org) est la personne référente sur le sujet.

Merci de bien vouloir lire et compléter soigneusement le présent formulaire.

Veuillez noter que les réponses aux cases munies d'une astérisque sont obligatoires et nécessaires au traitement de votre dossier de candidature.

L'absence de réponse à un champ obligatoire est susceptible de compromettre la gestion de votre candidature.

Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'association HEURES LIBRES DE LA JEUNESSE.

Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour assurer le traitement de votre candidature et de votre dossier stagiaire si votre candidature est retenue.

Vos informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder :

- un mois si votre candidature n'est pas retenue
- la durée de votre formation + 12 mois si votre candidature est retenue.

Sauf si :

- vous exercez votre droit de suppression des données vous concernant, dans les conditions décrites ci-après
- une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire.

Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité à notre personnel administratif et à notre direction et, le cas échéant, à nos sous-traitants et aux prestataires en charge de la prise en charge financière de votre formation. Les sous-traitants et prestataires en question sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser vos données qu'en conformité avec nos dispositions contractuelles et la législation applicable. En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant par mail :

Alain ORTALI – a.ortali@upv.org

Je reconnais avoir pris connaissance de ces informations avant mon entrée en formation.

Nom : Prénom :

Fait à Le

Signature :

Si candidat.e mineur.e, identité du représentant.e légal.e :

Nom : Prénom :

Fait à Le

Signature :

DOSSIER DE CANDIDATURE



Annexe 2

INFORMATIONS SUR LES OBLIGATIONS D'HONORABILITÉ ET DE DÉCLARATION DES STAGIAIRES EN FORMATION DANS LES MÉTIERS DE L'ANIMATION ET DU SPORT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1) Dans l'animation

Nul ne peut exercer de fonctions auprès des mineurs en « Accueil Collectif de Mineurs (ACM) » :

1.1 S'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour un des délits mentionnés à l'article L.133-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) :

« Nul ne peut exploiter ni diriger l'un quelconque des établissements, services ou lieux de vie et d'accueil régis par le présent code, y exercer quelque fonction que ce soit, ou être agréé au titre des dispositions du présent code, s'il a été condamné définitivement pour crime ou à une peine d'au moins deux mois d'emprisonnement sans sursis pour les délits prévus ».

- Des atteintes à la personne ;
- Des atteintes à l'intégrité physique ou psychique de la personne ;
- De la mise en danger de la personne ;
- Des atteintes aux libertés de la personne ;
- Des atteintes à la dignité de la personne ;

1.2 S'il a fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction d'exercer ou de suspension d'exercice (Article L.227-10 du CASF) :

Dès lors que vous participez à un accueil de mineurs, l'administration procède à la vérification de votre casier judiciaire B2 (via l'application de télé-déclaration d'ACM).

NB : Le bulletin n°2 peut être délivré aux dirigeant.e.s des organismes de droit public ou de droit privé qui exercent une activité culturelle, éducative ou sociale auprès des publics fragilisés.

2) Dans le sport

Les éducateurs sportifs « stagiaires » (en cours de formation) sont désormais tous soumis à l'obligation de déclaration quel que soit leur statut. Ces stagiaires doivent donc se déclarer auprès du préfet (dans les faits, du SD JES) de leur lieu principal d'activité article R. 212-87 du code du sport par la voie électronique via <https://eaps.sports.gouv.fr> ou <https://déclaration-educateur.sports.gouv.fr>. Ces stagiaires « déclarants » devront fournir les pièces mentionnées à l'article A. 212-176 du code du sport. Le Préfet de département s'assure que les stagiaires déclarant leur activité n'ont pas fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour délit mentionné à l'article L. 212-9 du code du sport, en demandant aux services judiciaires nationaux un extrait du casier judiciaire (bulletin n° 2).

Afin de s'assurer que la ou le stagiaire a effectivement respecté cette obligation, l'organisme de formation et la structure d'alternance peuvent lui demander de fournir son attestation de déclaration.

Vous devez par conséquent bien vérifier avant votre entrée en formation, que votre casier judiciaire ne vous empêche pas de travailler avec des mineurs, des publics fragilisés ou dans l'encadrement des activités physiques et sportives avec tous les publics.

3) La démarche d'effacement

La démarche d'effacement du casier est une démarche personnelle, donc veuillez bien vérifier personnellement que votre casier est vierge.

La demande d'effacement de condamnation du bulletin n°2 du casier judiciaire doit être écrite et présenter les motifs. Elle peut par exemple être justifiée par un projet professionnel, un casier judiciaire vierge étant indispensable pour l'exercice de certains métiers.

L'effacement n'est pas possible pour les condamnations relatives à certains crimes et délits. La demande d'effacement ne doit pas être déposée avant l'expiration d'un délai de 6 mois après que la condamnation pénale soit devenue définitive. Elle doit être adressée au procureur de la République du tribunal qui a prononcé la condamnation (ou, en cas de plusieurs condamnations, au procureur du dernier tribunal concerné).

Je reconnais avoir pris connaissance de ces informations avant mon entrée en formation.

Nom : Prénom :

Fait à Le

Signature :

Si candidat.e mineur.e, identité représentant.e légal.e

Nom : Prénom :

Fait à Le

Signature :

DOSSIER DE CANDIDATURE



Annexe 4

Certificat médical

Document obligatoire pour les tests et/ou à l'entrée en formation

Pour être valable à l'inscription, ce certificat doit être daté de moins de 1 an à l'entrée en formation.

Partie à remplir par le médecin

Je soussigné (e) :

Nom:

Prénom:

Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour :

Mme

Mlle

M.

Nom:

Prénom:

Et avoir constaté que son état de santé ne présente pas de contre-indications à la pratique, à l'animation et à l'encadrement :

Des activités physiques et sportives et de pleine nature.

Des activités de la forme

Des activités aquatiques et de la natation

Des activités nautiques

Fait à

le

SIGNATURE ET CACHET DU MEDECIN

DOSSIER DE CANDIDATURE



AUTORISATION D'HOSPITALISATION POUR LES PERSONNES MINEURES

État civil du / de la mineur.e concerné.e

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tel :

Groupe sanguin :

État civil du / de la représentant.e légal.e

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tel :

En tant que : Père Mère Autre (précisez) :

Autorise l'IMSAT à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence (maladie, accident...) et à procéder à son admission dans un centre hospitalier le cas échéant.

N'autorise pas l'IMSAT à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence (maladie, accident...) et à procéder à son admission dans un centre hospitalier le cas échéant.

En cas d'urgence, un stagiaire/apprenti.e accidenté.e ou malade est transporté.e par les services de secours d'urgence vers le centre hospitalier le mieux adapté. Dans ce cas, la famille est immédiatement prévenue.

En cas d'accident, je souhaite que soit prévenu.e.s par les moyens les plus rapides la ou les personnes suivantes :

Nom :

Prénom :

Tel 1 :

Tel 2 :

Nom :

Prénom :

Tel 1 :

Tel 2 :

Indications que vous jugerez utile de porter à notre connaissance (traitements en cours, allergies, ...)

Fait à :

Le :

Signature :

DOSSIER DE CANDIDATURE



Annexe M2

AUTORISATION PARENTALE DE SORTIE STAGIAIRE / APPRENTI.E MINEUR.E

Je soussigné.e,

Deumeurant à l'adresse :

Code Postal :

agissant en qualité de représentant.e légale de l'enfant :

En tant que : Père Mère Autre (précisez) :

Autorise mon enfant

N'autorise pas mon enfant

Deumeurant à l'adresse :

Code Postal :

À sortir seul.e pendant les temps libres prévus à l'emploi du temps

À sortir seul.e en cas de départ anticipé de l'IMSAT - HLJ

À participer à toutes les sorties (structures partenaires, sorties sportives ou culturelles...) organisées et encadrées par le personnel de l'IMSAT - HLJ pouvant intégrer, le cas échéant des déplacements

Je renonce formellement à exercer toute action en responsabilité contre IMSAT - HLJ en cas d'incident ou d'accident survenant pendant ces périodes

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Fait à :

Le :

Signature :

DOSSIER DE CANDIDATURE

Comment rendre ton dossier ?



Par courrier sur
l'adresse suivante :

IMSAT
Campus de
la Grande Tourrache,
BP 253,
83078 Toulon Cedex 9



Ou sur place
à l'adresse suivante :

IMSAT
Avenue François Arago,
83130 La Garde
Sport Animation



Par mail au format PDF uniquement : contact@imsat.co

Pour tout renseignement concernant le dépôt du
dossier vous pouvez nous joindre par téléphone :

04.94.75.24.15

Du lundi au vendredi
De 8h30 à 12h00
Et de 13h00 à 17h00